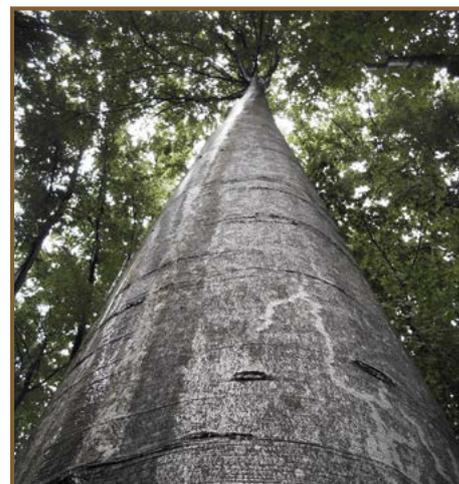


UN DOCUMENT DE GESTION MODULABLE POUR LES PROPRIÉTAIRES FORESTIERS



UNE PREMIÈRE EN WALLONIE, GRÂCE AU PROJET INTERREG REGIOWOOD II

Profitant du projet Interreg Regiowood II, la Société Royale Forestière, la Cellule d'Appui à la Petite Forêt Privée de l'OEWB et RND ont travaillé ensemble pour élaborer un document de gestion forestière durable.

Ce document peut être à la fois un recueil des informations concernant votre propriété et un outil de planification des travaux à réaliser afin d'atteindre vos objectifs de gestion. Sa particularité est d'être adaptable aux besoins de chaque propriétaire forestier

quelles que soient la surface de sa propriété et ses connaissances sylvicoles. Ce document (bientôt) informatisé vise à simplifier les démarches lorsqu'il s'agit d'adhérer à la certification PEFC ou encore d'obtenir la prime à la plantation forestière de Regiowood II...

Il sera testé durant la période couverte par le programme européen (jusqu'en 2020) et on verra ensuite avec les autorités wallonnes si on peut envisager d'en généraliser l'usage et comment.



Le parcellaire forestier, un élément essentiel du DSG

Les trois partenaires du projet ont tenu à ce que la plus-value du document réside dans son utilité. Il est donc d'un abord simple et pratique à la fois.

UN OUTIL MULTI-USAGES

Trois raisons doivent convaincre un propriétaire de rédiger un document de gestion durable.

“
UNE PLATEFORME INFORMATIQUE EST EN COURS DE DÉVELOPPEMENT POUR RÉALISER SON DOCUMENT DE GESTION EN LIGNE
”

Tout d'abord, il est incontestable que le regroupement de toutes les informations dont on dispose sur sa forêt dans un seul et même « dossier » peut sérieusement vous simplifier la vie: fini de chercher après le plan cadastral dans tous les tiroirs de la maison, tout est disponible et classé au même endroit. Combien de fois, avez-vous été amené à devoir fournir ce type de renseignements que ce soit pour une demande de subside de plantation, pour la traversée de cours d'eau ou une coupe dérogatoire...? Avec notre document de gestion, ce sera beaucoup plus simple et plus rapide.

Imaginons que vous vouliez transmettre votre patrimoine à vos héritiers ou que vous désirez vendre vos propriétés. Cette compilation d'informations que vous aurez faite grâce à notre document contiendra tout ce qui sera utile au prochain gestionnaire. Vous éviterez ainsi la perte d'informations qui sont essentielles en terme de gestion.

LE DOCUMENT EN QUELQUES MOTS

Ce document regroupe l'ensemble des fichiers, cartes, fiches descriptives et autres dossiers que tout propriétaire possède à propos de sa forêt. Il permet de structurer toutes ces informations.

Il présente aussi la particularité de pouvoir formuler des objectifs de gestion sur le long terme et de décrire les actions à mener pour les atteindre sous la forme d'un plan de travail.

Enfin notre document vous permettra d'entrevoir la gestion dans le temps et l'espace de votre propriété puisque vous pourrez planifier les coupes et travaux à réaliser dans votre forêt à moyen et plus long terme. Ne dit-on pas qu'anticiper c'est prévoir ? Vous pourrez assurément mieux vous organiser et ne pas être pris de court !

Le document de gestion durable permet de compiler des informations importantes sur votre propriété mais il constitue surtout une aide à la gestion quotidienne de votre patrimoine forestier.

COMMENT RÉDIGER VOTRE DOCUMENT DE GESTION ?

Notre document a été pensé et élaboré de façon telle que vous puissiez le remplir vous-même, avec ou sans l'aide d'un gestionnaire forestier !

Compte tenu des différents objectifs visés par ce document et du nombre d'informations différentes que l'on peut y retrouver, nous vous invitons avant tout à vous interroger sur l'utilisation que vous allez en faire : avez-vous seulement besoin de réunir des informations sur l'existant ou d'un outil permettant de programmer et d'anticiper les futurs travaux et coupes à réaliser ?

En deuxième lieu, vous vous intéresserez à la structure du document déclinée en quatre parties :

1. Informations administratives,
2. Objectifs de gestion,
3. Parcellaire et description de la forêt
4. Programmation et historique des opérations permettant de remplir les objectifs de gestion.

Il est évidemment possible d'agencer l'information de manière différente mais quelle que soit la structure retenue, sachez que la base du document de gestion c'est le parcellaire forestier.

LE PARCELLAIRE FORESTIER

Le parcellaire forestier c'est la division de votre forêt en parcelles forestières homogènes. Une parcelle forestière présente donc des conditions écologiques semblables, une



Un outil de gestion forestière...

structure de peuplement identique et les mêmes conditions d'exploitation et de vidange des bois.

Vous pourrez décrire chacune de ces parcelles avec le niveau de détails correspondant à vos exigences. C'est au départ du parcellaire que vous continuerez de rédiger votre document de gestion. Ainsi, le programme de coupes et les futurs travaux ou encore une description de l'état sanitaire des peuplements, s'en référeront aux parcelles prédéfinies.. D'où l'importance de bien penser son découpage.



Il regroupe aussi les informations dans une logique de transmission aux générations futures

UN CANEVAS ADAPTÉ À TOUTES LES PROPRIÉTÉS

Le document de gestion durable Régiowood est disponible en téléchargement sur le site internet « www.regiowood2.info ». Adaptable à tous les types de propriétés et à tous les profils de propriétaires, son objectif est d'abord et avant tout de vous être utile, remplissez donc uniquement les parties du document qui vous paraissent pertinentes.

Et ce n'est pas tout, une plateforme informatique est en cours de développement pour permettre d'encoder les informations qui vous sont nécessaires et pour réaliser votre cartographie en ligne. Elle devrait être accessible dans les semaines à venir ! Nous vous informerons, bien entendu !



Wallonie



...mais aussi de planification des coupes et travaux